



VILLE DE BOULOGNE BILLANCOURT

Appel à Manifestation d'Intérêt Convention d'occupation du domaine public

Nom de l'organisme	Ville de Boulogne-Billancourt 26 avenue André MORIZET 92104 Boulogne-Billancourt cedex
Direction	Espace public, Commerces et Marchés alimentaires
Référence	24009
Code CPV	799 52000 Service d'organisation d'évènements
Modalités de retrait des dossiers	Par voie électronique : https://marches.maximilien.fr/
Nature de la prestation	Services
Procédure	Mise en concurrence d'une convention d'occupation du domaine public selon les dispositions de l'article L2122-1-1 du CG3P
Objet de la convention	Mise en place et exploitation d'un marché de Noël
Description détaillée	<p>La présente procédure a pour objet la conclusion d'une convention d'occupation domaniale à titre onéreux, en application des dispositions des articles L.2122-1-1 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques afin d'assurer la transparence et l'égalité de traitement des candidats potentiels à l'occupation du domaine public pour l'exercices d'activités économiques.</p> <p>Pour la première année, le marché de Noël sera organisé du mercredi 27 novembre au mardi 24 décembre.</p> <p>Horaire : L-M-M J D 11h – 21h V- S 10h-22h.</p> <p>Une visite obligatoire des lieux d'implantation est prévue aux choix des candidats au plus tard le 21 juin 2024 (Deux jours de visite à prévoir).</p> <p>Contact : Service Commerces : Commerces.dp@mairie-boulogne-billancourt.fr</p>
Forme	Convention d'occupation du domaine public

Prix	Une redevance d'occupation du domaine public sera versée à la Ville. La redevance comprend une partie fixe (définie par une délibération) et une partie variable (déterminée en fonction d'un pourcentage à appliquer sur le bénéfice réalisé).
Estimation recettes	L'estimation des recettes sur les 3 années est fixée à 600 000€ HT
Durée/Délai	La convention est conclue pour 3 ans fermes.
Modalités de négociation	La ville se laisse la possibilité de négocier avec les 2 candidats les mieux classés
Modalités d'attribution	Convention à titre précaire attribuée exclusivement à un seul exploitant
Date et heure limite de remise des offres	03 juillet 2024 à 12H
Supports de publicité	Sites internet : https://marches.maximilien.fr/ ; https://www.boulognebillancourt.com
Modalités de réponse	Les dossiers sont à adresser sur le profil acheteur de la ville (après inscription) à l'adresse suivante : https://marches.maximilien.fr/
Délai de validité des offres	Le délai de validité des offres est de 6 mois à compter de la date limite de remise des offres. En tant que de besoin, la Ville se réserve le droit de solliciter de l'ensemble des candidats une prorogation du délai de validité de leur offre. Le défaut de réponse par les candidats dans le délai fixé par la demande sera considéré comme une acceptation tacite. La procédure de passation se poursuivra avec les seuls candidats qui accepteront, formellement ou tacitement, la prorogation de ce délai.
Contenu du pli	<ul style="list-style-type: none"> - Un certificat délivré par l'administration justifiant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales - L'habilitation du signataire, - La convention datée et signée - Attestation d'assurance responsabilité civile de l'année en cours - le compte d'exploitation prévisionnel retraçant l'ensemble des charges et des produits attendus dans le cadre de l'exploitation de l'activité. <ul style="list-style-type: none"> - Une note technique comprenant : <ul style="list-style-type: none"> • Un plan côté d'implantation des chalets • Un planning prévisionnel de montage et démontage du marché • Des visuels et un descriptif technique des installations proposées (chalets, décorations...), • Les orientations envisagées pour la liste des exposants et des produits qui seront proposés au public du marché, • La politique, les tarifs, le calendrier ainsi que les outils de commercialisation des espaces envisagés, • Les conditions d'exploitation, modalités d'organisation et de fonctionnement de l'activité, • Une proposition d'indicateurs qui serviront de base aux bilans annuels • Deux propositions de décors et décorations (Couleurs, thème, ornements, animations). <p>Toute information complémentaire que le candidat jugera utile d'apporter pour la bonne compréhension de son dossier, et la mise en perspective des conditions d'exploitation.</p>
Critères de sélection des offres	<p>A- Valeur technique</p> <p>Seront notés les éléments suivants :</p> <p>La qualité du projet proposé incluant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les installations, désinstallations, et animations : Le candidat décrira les modalités et les délais d'installations et désinstallations, les décors, décorations et les animations garanties. - La pertinence des conditions d'exploitation : Le candidat décrira les modalités d'organisation et de fonctionnement de l'activité. <p>B- Développement durable :</p> <p>Une présentation de la démarche environnementale et des actions associées (type de matériel/ réutilisation ; types de véhicules utilisés pour assurer la livraison des matériels, le montage, le</p>

démontage, mise en place de dispositifs de tri des déchets à destination des clients et des exposants...) dans le cadre de l'exécution de la convention.

C- Prix

La note du critère prix sera déterminée en prenant en compte le pourcentage de la redevance (part variable) à verser à la personne publique.

Ce pourcentage sera appliqué au bénéfice réalisé par l'exploitant à l'issue du marché de Noël.

Le candidat proposant le pourcentage le plus élevé se verra attribuer la totalité des points. Les autres seront notés au prorata.